



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares dépose des états financiers positifs

Rimouski, le 15 novembre 2016 – Lors de sa réunion publique du 14 novembre 2016, le conseil des commissaires a pris acte des états financiers vérifiés de la Commission scolaire des Phares pour l'année 2015-2016. La vérification a été effectuée par la firme Mallette selon les principes comptables reconnus. Au 30 juin 2016, la Commission scolaire a affiché un surplus de 829 000 \$ sur un budget total de 115 M\$.

Ce surplus s'explique principalement par trois facteurs :

- la hausse du nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) : la Commission scolaire a accueilli 42 élèves HDAA de plus en 2015-2016 qu'en 2014-2015, ce qui a entraîné une hausse du financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- la baisse de l'absentéisme du personnel;
- la baisse des coûts de l'énergie, compte tenu des températures hivernales en 2015-2016.

Concrètement, ces résultats financiers signifient que l'objectif d'équilibre budgétaire en 2015-2016 est atteint : la situation reflète la gestion rigoureuse des dépenses. On estime par ailleurs qu'environ 50 % du montant de cet excédent est récurrent. Techniquement, le déficit accumulé de la Commission scolaire au 30 juin 2016 était de 450 000 \$. On estime qu'il sera d'environ 400 000 \$ au 30 juin 2017.

La part du budget d'investissement 2015-2016 était de 5,3 M\$. Le maintien des bâtiments (2,7 M\$) et les projets d'entretien de l'ensemble des immeubles (800 000 \$) ont monopolisé ce budget.

« Il s'agit d'une performance financière positive, même si la situation de la Commission scolaire reste fragile. À titre de comparaison, le surplus dégagé au 30 juin 2016 équivaut à un surplus de 829 \$ non récurrent sur un budget de 115 000 \$. Nous visons toujours un budget équilibré pour 2017-2018 et nous poursuivons la réorganisation pour optimiser nos ressources financières tout en conservant la qualité des services aux élèves », a rappelé M^{me} Madeleine Dugas, directrice générale de la Commission scolaire.

« Les compressions budgétaires imposées par le gouvernement au cours des dernières années ont encore des impacts, mais un virage intéressant est amorcé », a commenté M. Gaston Rioux, président de la Commission scolaire.

-30-

Source : Julie Gaudreault, conseillère en communication
Commission scolaire des Phares
418 318-6000

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.